



THE REPUBLIC OF CYPRUS
LA REPUBLIQUE DE CHYPRE



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Conseil de l'Europe Forum pour l'avenir de la démocratie

**13-14 octobre 2011
Limassol, Chypre**

Strasbourg, le 5 septembre 2011

FFD (2011) 4.1A

L'interdépendance de la démocratie et de la cohésion sociale : renforcer la représentation et la participation démocratique par le dialogue public et l'engagement civique

Document d'orientation pour la session de travail 1A :
**Promouvoir et permettre un large engagement démocratique par
l'autonomisation de tous les membres de la société**

Document préparé par
Hugh FRAZER
Département des études sociales appliquées,
Université nationale d'Irlande, Maynooth

*Les opinions exprimées dans ce document
sont celles de l'auteur
et ne reflètent pas nécessairement
la politique officielle du Conseil de l'Europe*

1. Introduction¹

Le présent document d'orientation repose sur la conviction que la légitimité, le caractère participatif, l'efficacité et la viabilité des systèmes démocratiques d'un pays sont proportionnels au niveau d'engagement démocratique de tous les groupes de la société dans la conduite des affaires publiques. Des structures démocratiques impliquent un très haut degré d'inclusion et de participation, mais supposent aussi une pleine reconnaissance du droit de tous les citoyens de prendre part au processus politique et aux décisions qui les concernent. Si certains groupes de la société jugent le système politique sans rapport avec leurs besoins ou inadapté, s'ils se sentent exclus et impuissants ou s'ils ont la sensation de ne pas disposer des compétences et du savoir nécessaires pour pouvoir participer aux décisions qui affectent leur vie, alors l'engagement démocratique s'en trouve affaibli, la cohésion sociale est fragilisée et les droits fondamentaux des personnes sont mis à mal. Il s'ensuit en outre un processus d'élaboration des politiques défaillant, dans la mesure où l'incapacité à associer les personnes concernées aux phases ~~de formulation~~ d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi conduit à des politiques et à des programmes moins efficaces. Pour qu'une démocratie soit forte, il est essentiel de permettre ~~aux personnes qui la composent~~ à tous ses membres de participer aux décisions qui les ~~concernent~~ touchent et d'exercer un contrôle sur les responsables qui prennent des décisions en leur nom. Partant de ce constat ~~postulat~~, le présent document a ~~deux objectifs~~ une double vocation. D'abord, il examine brièvement certains des obstacles qui conduisent à l'aliénation des personnes et nuisent à leur engagement démocratique. Ensuite, il énumère sept ~~questions~~ aspects fondamentales fondamentaux qui se dégagent de cette analyse et propose des manières de les ~~aborder~~ traiter.

2. Les obstacles à l'autonomisation

Identifier les éléments indispensables à l'autonomisation de tous les membres de la société afin que ces derniers puissent prendre part ~~à des~~ aux processus démocratiques nécessite d'abord de déterminer les facteurs d'aliénation et les obstacles à l'engagement. Vous trouverez ci-après une brève description de six obstacles fondamentaux.

(i) *La pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale*

Il n'est possible de ~~vous~~ donner ici qu'un bref aperçu de la littérature, abondante, qui montre comment la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale conduisent à l'aliénation et au désengagement des processus démocratiques. Comme le Réseau européen anti-pauvreté l'a démontré (EAPN, 2009), du fait de leur pauvreté, certaines personnes peuvent être isolées de leur famille et de leurs amis. Elles se sentent impuissantes et exclues, sont désespérées et ont la sensation de ne pas avoir que peu d'influence sur les décisions qui affectent leur vie au quotidien. Dans de nombreux cas, ces personnes manquent d'informations sur les aides et les services dont elles peuvent bénéficier. Elles rencontrent souvent des difficultés dans leurs relations avec l'administration et ont du mal à avoir accès à des services essentiels. Elles sont par ailleurs stigmatisées et victimes de préjugés et d'un manque de respect, ce qui contribue à les isoler encore davantage. Elles n'ont qu'un accès limité à leurs droits fondamentaux et se retrouvent prisonnières de leur pauvreté. Souvent, elles manquent des moyens, des connaissances et des informations nécessaires pour ~~prendre~~ établir un contact avec ~~des~~ les institutions.

~~Dès lors~~ En conclusion, la pauvreté et l'exclusion sociale limitent la capacité des ~~personnes concernées~~ individus à prendre part aux processus démocratiques à trois ~~égard~~ égards particuliers. Premièrement, ~~ces~~ les personnes concernées n'ont pas ~~le savoir~~ les compétences ~~faire~~ nécessaires et pas suffisamment

¹ Le présent document est fondé sur deux sources : premièrement, les enseignements tirés ces dix dernières années de l'action en faveur de l'intégration des personnes en marge de la société et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et deuxièmement, l'expérience récemment menée en Irlande sur l'autonomisation des groupes marginalisés et la promotion d'un plus grand engagement démocratique. Certaines sources, essentielles, sont citées à la fin du document.

confiance en leurs possibilités pour nouer le dialogue avec les responsables politiques, exprimer leurs opinions comme des citoyens à part entière, jouer un rôle dans le processus décisionnel et participer à la mise en œuvre des décisions. Deuxièmement, quand la vie devient un combat au quotidien pour survivre, il ne reste en général que peu de temps, d'énergie et de ressources pour s'engager dans des processus démocratiques. Troisièmement, les processus démocratiques semblent souvent hors de propos et inadaptés. Si les personnes ne s'engagent pas, ce n'est pas parce qu'elles sont apathiques, mais parce qu'elles ont la sensation que leurs difficultés et que leurs opinions ne seront pas entendues. Elles se sentent exclues du processus démocratique et impuissantes à l'influencer.

(ii) La discrimination, le racisme, les préjugés et le manque de respect des droits

Le racisme, la discrimination, les préjugés et le manque de respect des droits constituent un second facteur clé. Ils entraînent la marginalisation de certaines personnes ou de groupes, tels que les immigrés et les minorités ethniques, et leur isolement au sein de la société ~~dans laquelle-ou~~ ils vivent. Dans de nombreux cas, ces actes conduisent à la pauvreté, à l'exclusion et au sentiment d'aliénation et d'impuissance. Comme dans le cas de la pauvreté, les personnes peuvent ne pas être en mesure de s'engager de manière effective dans les processus démocratiques du fait d'un manque d'informations, de compétences ~~et d'aptitudes~~, de ressources, de moyens organisationnels ou de confiance en soi et, dans certains cas, de problèmes linguistiques.

(iii) Des structures politiques ~~restrictives et érigées~~ manquant d'ouverture et exclusives

Un troisième facteur d'aliénation existe lorsque les systèmes démocratiques ~~sont particulièrement restrictifs et manquent d'ouverture et sont~~ exclusifs, et que de nombreuses personnes estiment que les processus démocratiques ne leur donnent pas la possibilité d'influer suffisamment sur les décisions politiques. La participation est compromise si les personnes pensent qu'elles n'ont qu'un rôle symbolique ou de pure forme dans le processus démocratique et pas de véritable influence sur les décisions qui les concernent. L'engagement démocratique est donc gravement menacé lorsqu'au quotidien, le processus décisionnel se révèle contrôlé dans une large mesure par des entités puissantes, que les décisions semblent être imposées d'en haut et prises, en grande partie, dans l'intérêt des élites et que la participation se limite à des élections périodiques, ~~qu'au quotidien, le processus décisionnel se révèle être contrôlé dans une large mesure par des entités puissantes et que les décisions semblent être imposées d'en haut et prises, en grande partie, dans l'intérêt des élites~~. L'exercice du droit de vote ne devrait être qu'un élément du cycle de participation politique à la gouvernance démocratique.

(iv) Des services publics de mauvaise qualité et inaccessibles

Un accès limité de certains groupes à des services publics essentiels (santé, éducation, logement, protection sociale et services sociaux, par ex.) et des services publics fournis de manière à limiter la participation et l'~~engagement~~ engagement constituent un quatrième facteur concourant à l'aliénation et à la marginalisation. ~~L'aliénation peut également être renforcée si les services publics ne sont pas universels et que certains groupes importants de la société choisissent d'y renoncer. Ces services deviennent alors des services résiduels et de deuxième catégorie, essentiellement utilisés par les groupes marginalisés et exclus.~~

(v) Une société civile impuissante

Lorsqu'il n'existe pas d'organisations de la société civile influentes, en particulier des ONG, que ces organisations n'ont pas une forte culture participative ou que leur rôle dans le dialogue civil n'est pas reconnu par l'Etat, les possibilités pour les personnes victimes d'exclusion sont limitées. Pour une bonne participation, il est donc essentiel de bâtir et de promouvoir une société civile inclusive et forte.

|

(vi) *Une surdépendance ~~vis-à-vis~~ à l'égard du marché et un manque de culture de la solidarité*

D'une manière plus générale, une culture politique et sociale trop fortement dominée par une idéologie de marché peut nuire à la solidarité sociale et accentuer la marginalisation de certains groupes. ~~Le fait de considérer les~~ Lorsque les personnes sont considérées avant tout comme des consommateurs, des travailleurs ou des clients plutôt que comme des citoyens ~~ne contribue pas à respecter et à valoriser~~, la contribution collective des individus au bien être n'est pas appréciée à sa juste valeur. ~~L~~ ; l'accent est mis trop fortement sur les revenus et sur le pouvoir d'achat, ce qui peut renforcer la marginalisation et l'aliénation de ceux qui manquent d'un tel pouvoir.

3. Faciliter l'autonomisation et surmonter les obstacles à l'engagement démocratique

Sept ~~questions~~ aspects intimement liés se dégagent de cette brève analyse des obstacles. Premièrement : comment rendre les structures démocratiques plus adaptées, plus accessibles et plus inclusives ? Deuxièmement : que doivent faire les pays pour promouvoir les droits sociaux et combattre la pauvreté, l'inégalité et l'~~exclusion~~ exclusion sociale ? Troisièmement : quels programmes spécifiques visant directement à ~~donner des moyens d'agir à~~ l'autonomisation de ceux qui vivent dans la pauvreté et à ~~bâtir la construction d'~~ une société civile forte et inclusive peuvent être mis en place ? Quatrièmement : comment parvenir à une société civile forte et inclusive ? Cinquièmement : quel est le moyen le plus efficace de lutter contre la discrimination et le racisme, et de promouvoir l'égalité entre les sexes et le respect des droits des migrants ? Sixièmement : comment les services publics peuvent-ils être fournis de sorte à être inclusifs et ~~autonomisants à favoriser~~ l'autonomisation ? Septièmement : comment les pays peuvent-ils construire une culture de la solidarité et de l'inclusion ? Plusieurs pistes sont brièvement décrites ci-après en vue d'apporter une réponse à ces sept questions.

(i) *Développer des structures démocratiques plus inclusives, plus participatives, plus ouvertes et plus responsables de leurs actions*

Les moyens de renforcer le caractère participatif et inclusif des structures démocratiques peuvent être regroupés en deux grandes catégories. Il y a d'abord les mesures destinées à rendre les systèmes démocratiques représentatifs, officiels, plus ouverts, plus responsables et plus inclusifs afin qu'ils soient plus accessibles et mieux adaptés aux besoins ~~des groupes de ceux~~ qui se sentent impuissants et exclus. Il existe ensuite des mesures ~~visant à combiner pour conjuguer~~ les structures démocratiques représentatives ~~au modèle de la avec une~~ démocratie participative en développant ~~l'engagement sous forme des formes~~ participatives/délibératives d'engagement des citoyens dans la gouvernance publique et en stimulant la participation démocratique par la ~~défense promotion de la pluralité des médias, de l'éducation civique/éthique à tous les niveaux de l'enseignement et du rôle de défense~~ des organisations de la société civile, de l'éducation civique/éthique à tous les niveaux de l'enseignement et de la pluralité des médias.

Entre autres moyens destinés à rendre les systèmes démocratiques représentatifs, officiels, plus inclusifs, il est préconisé de limiter le pouvoir des organes exécutifs, ~~qui sont~~ dispensés de rendre compte de leurs actes, ~~et de~~ pour renforcer celui du parlement et des collectivités locales ; de créer des mécanismes permettant aux citoyens, y compris à ceux qui sont marginalisés et exclus, d'avoir une influence directe et ciblée sur les décisions politiques et sur les politiques (par ex. en exerçant leur droit d'engager un processus législatif) ; de limiter la ~~participation contribution~~ des groupes d'intérêts au processus politique et de la rendre visible ; d'imposer aux responsables politiques élus une obligation plus stricte de rendre des comptes et d'exiger une plus grande transparence de leur part ; de mieux informer les citoyens sur les possibilités qui existent d'influer sur les processus démocratiques et d'y prendre part (par ex. en créant des centres de ressources sur la démocratie au niveau des collectivités, où l'on peut trouver des informations et des conseils sur le système démocratique, ~~et en~~

organisant des campagnes d'inscription des électeurs ~~ou et en organisant~~ des programmes d'éducation des électeurs à la citoyenneté active, en particulier pour les communautés et les groupes ~~et les populations~~ exclus).

Le rôle et l'utilité de la démocratie participative ont bien été résumés par la Plate-forme des ONG ~~sociales~~ européennes du secteur social (plate-forme sociale) :

« L'objectif premier est d'intégrer tous les groupes citoyens à l'édifice social et, au bout du compte, de promouvoir la cohésion sociale, la solidarité et la justice sociale de sorte à améliorer la qualité de vie pour tous. La démocratie participative vise aussi à fournir des services de qualité, mieux adaptés aux besoins des personnes. En créant un espace public d'échange, elle permet aux ~~membres de la société~~ citoyens d'exercer un plus grand contrôle sur les décisions. Son objectif est de nouer le dialogue avec les personnes désengagées, qui ne participent pas à la vie politique (par ex., celles qui ne votent pas) ni à la vie associative, pour créer une citoyenneté plus active. Dans cette forme de démocratie, les ~~membres de la société~~ citoyens sont des acteurs dans tous les domaines de la vie, et le concept de citoyenneté va au-delà de la sphère politique conventionnelle (en faisant participer les usagers à la prestation de services ou en faisant intervenir les parents dans l'enseignement, par ex.). En incitant les individus à prendre part au processus, la démocratie participative peut produire des solutions aussi efficaces que légitimes et dépasser les clivages politiques traditionnels. Elle asseoit la légitimité des décideurs /prestataires de services, qui ~~prennent~~ prennent leurs décisions en ~~tenant réellement compte des se fondant sur les~~ opinions exprimées ~~exprimées par les citoyens~~. En résumé, la démocratie participative vise à améliorer la confiance et à renforcer l'obligation de rendre des comptes » (Plate-forme sociale, 2008).

Différents types de mesures peuvent contribuer à renforcer la démocratie participative inclusive, en particulier au niveau local, comme imposer aux collectivités locales et régionales de créer dans tous les domaines d'action des structures faisant intervenir les partenaires sociaux et les organisations de la société civile aux phases de planification, de mise en œuvre, de coordination et de suivi des politiques ; avoir plus largement recours à des référendums au niveau local ; ou fournir aux citoyens locaux des services d'information et de conseil sur la manière de s'engager dans le processus démocratique.

Ces dix dernières années, les processus d'inclusion sociale de l'UE ont visé en grande partie à promouvoir une participation plus active des personnes victimes de pauvreté et d'exclusion sociale à l'élaboration des politiques, comme en témoigne l'organisation, chaque année, par la Commission et la Présidence de l'UE d'une Rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté. De nombreuses bonnes pratiques destinées à rendre cette participation effective ont été identifiées ; la Commission et les Etats membres sont de plus en plus instamment priés de définir des lignes directrices et des normes minimales sur la participation effective des parties prenantes (y compris des personnes touchées par la pauvreté) à toutes les phases de la préparation, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi des politiques d'inclusion sociale (voir, par exemple, EAPN 2009, Frazer et Marlier 2010 ou Inbas et Engender 2010). L'importance de la démocratie participative a également été soulignée par sa reconnaissance à l'article 11 du Traité de Lisbonne révisé.

(ii) Réduire la pauvreté, l'inégalité & l'exclusion sociale et promouvoir les droits sociaux

Nous ne pouvons aborder ici que brièvement les éléments indispensables pour faire reculer la pauvreté et l'exclusion sociale. Les enseignements tirés du processus de protection sociale et d'inclusion sociale mis en œuvre par l'UE entre 2000 ~~and~~ et 2010 tendent à indiquer que dix facteurs sont essentiels à l'élaboration de stratégies d'inclusion sociale efficaces (voir Frazer et al, 2010). ~~Is~~ Ces facteurs peuvent être résumés comme suit : une forte volonté politique ~~de donner la d'accorder un haut degré~~

de priorité aux objectifs d'inclusion sociale ; l'intégration pleine et systématique d'objectifs d'inclusion sociale dans toutes les politiques pertinentes au niveau national et ~~infra-national~~infranational ; l'utilisation d'évaluations ex-ante et ex-post des répercussions de toutes les politiques relatives à l'inclusion sociale et à l'égalité (y compris entre les sexes) ; la détermination à promouvoir les droits sociaux pour tous ; la réalisation d'une analyse approfondie, étayée par des données fiables et actualisées ; une stratégie fondée sur des éléments probants avec des buts et des objectifs clairs ; un équilibre entre des approches universelles et ciblées mais aussi entre prévention et lutte ; des mécanismes efficaces en faveur de la participation des acteurs clés à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des programmes ; des dispositifs de mise en œuvre efficaces au niveau local ; et des dispositifs de suivi et de communication efficaces.

S'agissant des politiques, il ressort clairement de l'expérience de l'UE que la nature complexe de la pauvreté exige une démarche globale et multidimensionnelle, combinant des actions intégrées et coordonnées dans différents domaines. En particulier, le processus de l'UE a vivement encouragé les Etats membres à adopter une stratégie de l'inclusion active. Pour permettre aux citoyens de devenir réellement des acteurs actifs au sein de la société et sur le marché du travail, il est indispensable de mettre en œuvre une stratégie d'inclusion sociale complète, qui associe de manière intégrée ~~des-un~~niveau de revenus suffisants, des marchés du travail inclusifs et un accès à des services de qualité (voir Commission européenne, 2008b)².

(iii) Des programmes en faveur de l'autonomisation des personnes et groupes marginalisés

En plus de stratégies d'inclusion sociale générales, des programmes spécifiques, visant directement à l'autonomisation des personnes en situation de pauvreté et à la construction d'une société civile forte et inclusive, s'imposent. Dans ce contexte, promouvoir le développement communautaire, l'éducation communautaire et les projets d'art communautaire peut se révéler déterminant. Le développement communautaire implique de soutenir des groupes de personnes et de travailler avec elles afin qu'elles puissent développer les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour pouvoir analyser la situation, déterminer les besoins et questions prioritaires et les faire valoir y répondre par une action collective. Un travail communautaire professionnel est centré sur l'autonomisation, la justice sociale, la promotion de l'égalité, la lutte contre la discrimination et la participation. Il encourage en particulier la participation des groupes victimes d'exclusion sociale, de marginalisation et de discrimination à la prise de décision, à la planification et aux actions à tous les échelons, du niveau local au niveau global (voir, par exemple, Community Workers Cooperative, 2010). Le rôle essentiel que le développement communautaire peut jouer a été souligné dans le Manifeste de Budapest, adopté par les travailleurs communautaires, les chercheurs, les bailleurs de fonds, les décideurs et les représentants des gouvernements de 33 pays de l'Union européenne et d'autres régions, qui ont pris part à la conférence « *Building Civil Society in Europe through Community Development* » à Budapest en 2004. Le développement communautaire y est défini comme suit :

« démarche visant à renforcer la société civile en donnant un degré de priorité élevé aux actions des communautés et à leurs points de vue dans l'élaboration de la politique sociale, économique et environnementale. L'objectif est l'autonomisation des communautés locales, qui désignent à la fois les communautés géographiques, les communautés d'intérêt ou d'identité et les communautés organisées autour d'initiatives politiques ou de thèmes particuliers. Le développement communautaire consolide la capacité des individus en tant

² Le processus de l'UE a également souligné l'importance d'une politique d'inclusion sociale globale et intégrée pour les enfants et les familles. Cette politique devrait combiner des politiques visant à garantir des revenus suffisants par le biais du travail et de la protection sociale, l'accès et la participation aux services, l'élaboration de politiques d'aide et de protection efficaces, et la promotion de l'accès et de la participation aux activités sociales, culturelles et récréatives (pour plus de précisions, voir Frazer et Devlin, 2011 et Frazer, Marlier et Nicaise, 2010).

que citoyens actifs par l'intermédiaire de leurs organisations, de leurs réseaux et de leurs groupes communautaires, mais aussi ~~la capacité~~ celle des institutions et des organismes (publics, privés et non-gouvernementaux) à dialoguer avec les individus en vue de déterminer et de façonner les changements dans leurs communautés. Il contribue d'une manière décisive à une vie démocratique active en soutenant la voix autonome des groupes défavorisés et vulnérables. – Le développement communautaire repose sur une série de valeurs stratégiques/principes sociaux, qui englobent les droits de l'homme, l'inclusion sociale, l'égalité et le respect de la diversité, ainsi que sur une base spécifique de compétences et de connaissances ».

Le rôle que l'éducation des adultes et communautaire peut jouer dans l'autonomisation des groupes défavorisés et en complément du développement communautaire et d'autres initiatives a été largement mis en évidence (voir par exemple Aontas, 2005). Centré sur les besoins des apprenants et basé sur des méthodologies créatives, ce type d'éducation peut créer un espace d'engagement ~~utile~~ intéressant pour un grand nombre d'individus qui sont marginalisés et exclus, tout en leur donnant la possibilité d'apprendre en continu et de développer leurs compétences et leurs capacités. ~~Son objectif reste~~ L'accent est mis sur l'autonomisation par la solidarité de groupe et la coopération, la participation collective aux processus ~~de décision~~ décisionnel, l'intégration des aspects relatifs aux droits de l'homme, la reconnaissance de la communauté et la collecte d'enseignements en matière de politique et de pratique dans la lutte contre l'exclusion. L'éducation des adultes et communautaire contribue à des modèles dynamiques de développement personnel, social et communautaire tout en s'opposant à la discrimination. De même, promouvoir la participation à des activités culturelles et à des projets ~~artistiques d'art~~ artistiques d'art communautaires peut concourir très largement à l'autonomisation des communautés et des groupes exclus ainsi qu'encourager la participation démocratique. Les arts communautaires peuvent aider à développer les compétences et la confiance en soi, à améliorer l'estime de soi et à renforcer l'identité, à faire face à la diversité culturelle et à la discrimination, à créer des possibilités d'emploi, à promouvoir l'intégration sociale et à accroître l'accès à l'information et aux services. Ils peuvent aussi contribuer à un processus de développement communautaire et permettre aux communautés et aux groupes défavorisés d'étudier et de mettre en évidence les sujets qui les concernent (voir Centre for Public Policy 2005 et Moore 1997).

(iv) *Construire une société civile forte et inclusive*

~~L'appui au~~ Le soutien apporté au développement communautaire, à l'éducation communautaire et aux projets d'art communautaire gagnera en impact si la société civile est forte et qu'il existe une véritable volonté de l'associer à l'élaboration des politiques. En d'autres termes, il convient d'établir un cadre juridique clair et de fournir des ressources suffisantes pour permettre la participation des ONG. Le droit de participer à toutes les phases du processus décisionnel (à savoir, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques) doit en outre être officiellement reconnu.³

(v) *Lutter contre la discrimination et le racisme, ; garantir l'égalité entre les sexes et le respect des droits des migrants*

Comme souligné précédemment, le racisme et la discrimination, en particulier lorsqu'ils se conjuguent avec la pauvreté et l'exclusion sociale, conduisent à l'isolement, à la ségrégation et à l'aliénation des groupes minoritaires, notamment de certaines minorités ethniques et de certains groupes de migrants. L'expérience montre que différentes mesures doivent être prises pour donner aux groupes minoritaires

³ Le projet *Mainstreaming Social Inclusion*, financé par l'UE, a permis de développer un éventail utile d'interactions entre ceux qui sont en position d'autorité et ceux qui jouent un rôle secondaire, par exemple entre le gouvernement et les citoyens. Cet éventail s'étend de la communication d'informations à la prise de décision commune ou à la cogestion en passant par la consultation et la participation (Combat Poverty Agency, 2006).

les moyens de s'engager dans les systèmes démocratiques (voir par exemple Crowley, 2010). D'abord, il doit y avoir une forte volonté politique de donner une image positive de la diversité ethnique et ~~des~~ d'une sociétés inclusives, caractérisées par l'égalité, y compris entre les sexes. Ensuite, il est essentiel qu'une législation stricte soit en place en matière d'égalité et de lutte contre la discrimination, qu'elle soit rigoureusement mise en œuvre et qu'elle fasse l'objet d'un suivi étroit. Enfin, la législation devrait être complétée par des stratégies nationales de lutte contre le racisme, par des programmes visant à ~~favoriser~~ favoriser l'intégration des minorités, par des services publics particulièrement axés sur les besoins des minorités et des groupes à risque et par des programmes d'éducation interculturelle ~~qui~~ prônant la solidarité, l'égalité et le respect des différences et de la diversité. Il est également important de soutenir les projets de développement communautaire et d'éducation communautaire (voir ci-dessus), qui s'adressent prioritairement aux groupes de migrants et de minorités ethniques et qui les aident à agir collectivement pour évaluer-faire valoir leurs droits et remédier à des conditions sociales injustes par la sensibilisation, la participation, l'éducation et les actions collectives (voir par exemple MRCI, 2008).

(vi) *Développer des services publics publics inclusifs et universels* ~~Developing inclusive and universal public services~~

L'accès aux services publics est fondamental pour ~~garantir aux~~ contribuer à l'autonomisation des individus ~~et leur~~ garantir leurs droits sociaux ~~et permettre leur autonomisation.~~ Le processus d'inclusion sociale et de protection sociale de l'UE, en particulier l'accent qui y est mis sur l'inclusion active, a fait ressortir l'importance de l'accès à des services publics de bonne qualité. Comme l'a souligné la Plate-forme sociale, la cohésion sociale et le respect de la dignité humaine présupposent que les personnes aient accès à des services publics de qualité, qui répondent à leurs besoins, en particulier dans le domaine social et sanitaire. Pour augmenter le niveau de participation au sein de la société, il est donc essentiel d'investir dans ces services afin qu'ils soient accessibles, ~~abordables-peu~~ coûteux et adaptés aux besoins en constante évolution des ~~personnes~~ individus. Il convient aussi de veiller à ce que les services publics soient fournis de manière à atteindre les personnes et les groupes les plus isolés et exclus, dont les besoins doivent être satisfaits de sorte à favoriser leur autonomisation. ~~Par ailleurs, les~~ services publics devraient élaborer des codes de pratique et des programmes de formation ~~des~~ pour leurs agents afin d'être pleinement accessibles aux groupes ~~marginalisés~~ marginalisés et ~~d'inciter ces derniers à participer~~ de stimuler leur engagement.

(vii) *Construire une culture de la solidarité et de l'inclusion*

Créer un climat où un degré de priorité élevé est donné à l'autonomisation et à la participation de tous exige de bâtir des sociétés dont la culture prône des valeurs comme l'égalité pour tous, la solidarité entre tous les secteurs de la société, l'obligation des dirigeants de rendre des comptes, la participation des individus à la prise de décision et ~~la durabilité environnementale-le~~ développement durable (voir par exemple Claiming Our Future 2010, Is Feidir Linn 2009 et Spring Alliance 2010). Il nous faut donc rééquilibrer nos modèles de développement et cesser d'accorder une trop grande place au marché et à la compétition pour, au contraire, considérer l'économie comme une composante du système social, qui est au service de la société et qui contribue au développement humain et social d'un système social pérenne et inclusif. Il est par ailleurs indispensable de promouvoir activement une culture de la solidarité et de l'égalité en proposant des programmes d'~~éueato~~ éducation civique dans les écoles.

4. ~~Pointers for Forum conclusions and outeomes~~ Principaux points à retenir pour les conclusions du Forum

- Tous les pays devraient chercher des moyens de renforcer l'obligation des structures démocratiques représentatives de rendre des comptes et d'améliorer leur accessibilité aux ~~d'améliorer la transparence des structures démocratiques représentatives et de renforcer leur obligation de rendre des comptes à l'égard des personnes se trouvant~~ en situation de pauvreté et d'exclusion socialeAll countries should seek ways to increase the openness and accountability of representative democratic structures to those experiencing poverty and social exclusion.
- Tous les pays devraient introduire des systèmes officiels et fixer des normes pour la promotion d'une démocratie participative ~~aux côtés de la~~ en complément d'une démocratie représentativeAll countries should put in place formal systems and set standard for promoting participatory democracy alongside representative democracy.
- L'élaboration de politiques efficaces visant à réduire les inégalités et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale est essentielle ~~afin de pour mettre les permettre aux citoyens en mesure de s'engager dans le processus démocratique. Il est donc important que les pays se fixent des objectifs en matière de réduction de la pauvreté et de recul de l'exclusion sociale, qu'ils intègrent des objectifs d'exclusion sociale à tous les domaines d'action et qu'ils introduisent des évaluations de l'impact social pour s'assurer que tous les domaines participent pleinement à la réalisation de ces objectifs~~As developing effective policies to reduce inequalities and combat poverty and social exclusion is essential to empowering people to engage democratically, countries should set targets and objectives for reducing poverty and social exclusion and should mainstream social inclusion objectives across all policy areas and introduce social impact assessments to ensure that all policy areas contribute fully.
- Tous les pays devraient investir dans les programmes de développement communautaire, d'éducation communautaire et d'art communautaire destinés aux groupes marginalisés et exclus, afin que ces personnes puissent acquérir les compétences et la confiance nécessaires pour participer aux processus démocratiques et pour s'organiser collectivement et faire valoir leurs points de vue dans le cadre de l'élaboration des politiquesAll countries should invest in community development, community education and community arts programmes aimed at marginalised and excluded groups so as to give individuals the skills and self-confidence to participate in democratic processes and to organise collectively to ensure that their voice is heard in policy making.
- Tous les pays devraient établir un cadre juridique clair, mais aussi apporter des ressources et un soutien suffisants pour encourager la participation des ONG à l'élaboration des politiquesAll countries should establish a clear legal framework and provide adequate resources and support to encourage the participation of NGOs in policy making.
- Tous les pays devraient adopter et mettre en œuvre une législation stricte et des systèmes en faveur ~~visant à promouvoir de la promotion d~~es droits fondamentaux. Ils devraient en outre élaborer des programmes de lutte contre le racisme et la discrimination ainsi que des programmes destinés à promouvoir la tolérance et le respect de la libertéAll countries should put in place and enforce strong legislation and systems to promote fundamental rights and develop programmes to counter racism and discrimination and promote tolerance and respect for diversity.
- Des programmes d'éducation civique prônant les valeurs de la solidarité et de l'égalité devraient être introduits dans les écolesCivic education programmes promoting the values of solidarity and equality should be developed in schools.
- Des services publics peu coûteux, accessibles et de bonne qualité devraient être mis en place pour l'ensemble des citoyens. Par ailleurs, les services publics devraient élaborer des codes de pratique et des programmes de formation pour leurs agents afin ~~de garantir leur accès d'être pleinement accessibles~~ aux groupes marginalisésAffordable, accessible and high quality public services should be

~~developed for all citizens and public services should develop codes of practice and develop staff training programmes to ensure access for marginalised groups.~~

Questions pour le débat de la session de travail

Les six facteurs d'aliénation et obstacles à l'engagement démocratique décrits à la section 2 du présent document reflètent-ils ~~vraiment/bien/précisément~~ ~~bien-fidèlement~~ la réalité en Europe ? En existe-t-il d'autres qui mériteraient d'être examinés ?

Les ~~septs~~ sept aspects fondamentaux énumérés à la section 3 du présent document sont-ils les plus importants ? En existe-t-il d'autres qui mériteraient d'être mentionnés ?

Les moyens évoqués pour traiter ces sept aspects sont-ils les plus appropriés ? Les participants à la session de travail peuvent-ils donner des exemples de bonnes pratiques en matière de politique ?

Références

AONTAS (2005), *Citizen Learner*, Aontas, Dublin.

Centre de la politique publique de l'Université de for Public Policy at Northumbria University (2005), *the role of culture in preventing and reducing poverty and social exclusion*, Commission européenne, Bruxelles.

Claiming Our Future (2010), *Conference Report*, Claiming Our Future, Dublin. Disponible à l'adresse ~~suivante~~: <http://www.claimingourfuture.ie/wp-content/uploads/Consensors-Report.pdf>

Combat Poverty Agency (2006), *Better policies better outcomes – promoting the mainstreaming of social inclusion*, CPA, Dublin

Community Workers Co-operative, *Towards standards for quality community work: an all-Ireland statement of values, principles and work standards*, CWC, Galway.

Crowley N. (2010), *Hidden Messages, Overt Agendas*, Migrants Rights Centre Ireland, Dublin.

EAPN (2009), *Poverty and inequality in the EU*, Poverty Explainer 1, EAPN, Bruxelles.

Commission européenne (2008), ~~Commission Recommandation de la Commission relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail~~ *Recommendation on the active inclusion of people excluded from the labour market*, Commission européenne, Bruxelles.

Commission européenne (2008b), ~~Communication concernant une recommandation de la Commission relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail~~, *on a Commission Recommendation on the active inclusion of people excluded from the labour market*, Communication No. n°-COM (2008) 639 final, Commission européenne, Bruxelles.

Devlin, M. et Frazer, H. (2011), *Lessons from the EU Social Inclusion Process* dans « «An Assessment of Ireland's Approach to Combating Poverty and Social Exclusion among Children from European and Local Perspectives», Combat Poverty Agency, Dublin. ~~Available from~~ Disponible à l'adresse : <http://combatpoverty.ie/publications/workingpapers.htm>

Frazer H. ~~and et~~ Marlier E. (2010), *Strengthening Social Inclusion in the Europe 2020 Strategy by Learning from the Past*, ~~in dans~~ Marlier E. ~~and et~~ Natali D. (eds.), *Europe 2020: Towards a More Social EU?*, PIE Peter Lang, ~~Brussels~~ Bruxelles.

Frazer H., Marlier E. ~~and et~~ Nicaise I. (2010), *A social inclusion roadmap for Europe 2020*, Garant: ~~Antwerp~~ Anvers.

INBAS GmbH ~~and et~~ ENGENDER asbl (2010) *Stakeholders Involvement in Social Inclusion Policies: Study on stakeholders' involvement in the implementation of the Open Method of Coordination*, ~~Available from~~ Disponible à l'adresse : <http://www.stakeholders-socialinclusion.eu/site/en/finrep>

Is Feidir Linn (2009), *A vision for an inclusive, equal, sustainable Ireland*, Dublin. ~~Available at~~ Disponible à l'adresse : http://api.ning.com/files/wrmcOZS6pshO8mj5YTEeXG24wpQmoCkeDfvC8unFwVPzRDvOEM*ajveWVwJ-3MtQav6h4RwkcA-WEWgAC5b366yHUAItOvI/IFLManifestofinal2009.pdf

Keenan O. ~~and et~~ Montague P. (2010), *The Advocacy Initiative: Project Report 2010*, Dublin. ~~Disponible à l'adresse~~ ~~Available at~~ : <http://www.montaguecomms.ie/clients/23>

Moore J (1997), *Poverty Access and Participation in the Arts*, Combat Poverty Agency/ Arts Council, Dublin. ~~Disponible à l'adresse~~ ~~Available from~~ : http://www.artscouncil.ie/Publications/Poverty_Access_and_Participation_in_the_Arts.pdf

Migrants Rights Centre Ireland (MRCI) (2008), *Tools for Social Change: A Resource Guide for Community Work with Migrant Workers and their Families in Ireland*, MRCI, Dublin

~~Platform of European NGOs~~ Plate-forme des ONG européennes du secteur social (~~Social Platform~~ plate-forme sociale) (2008), *Shaping an effective civil dialogue at national and European level – 'policies for people with people*, ~~Social Platform~~ Plate-forme sociale, ~~Brussels~~ Bruxelles.

TASC (2007), *Power to the People: Assessing Democracy in Ireland*, TASC, Dublin.

The Power Enquiry (2006), *Power to the People: The Report of Power; An independent enquiry into British democracy*, Joseph Rowntree Charitable and Reform Trusts, York.

Vincentian Partnership for Social Justice, *Active Citizenship/Voter Education Programme*. ~~Available at~~ Disponible à l'adresse : <http://vote.ie/>

Spring Alliance (2009), *Manifesto*, Spring Alliance, ~~Brussels~~ Bruxelles. Disponible à l'adresse ~~Available at:~~ http://www.springalliance.eu/images/sa_manen.pdf

TASC (2007), *Power to the People? Assessing Democracy in Ireland*, Dublin.

Wilkinson R. ~~and~~ et Pickett K. (2009), *The Spirit Level: Why more equal societies almost always do better*, ~~London~~ Londres : Penguin.